

Lieu de conservation & carte d'urgence

Lieu de conservation

- Vous pouvez indiquer ici l'endroit où se trouvent vos documents en matière de prévoyance de manière à ce que l'on puisse facilement les trouver :

(description précise du lieu de conservation avec mention de l'adresse)

- Vous pouvez l'indiquer sur une carte indicative se trouvant dans le porte-monnaie (voir ci-dessous carte d'urgence)

Documents d'urgence au domicile

Boîte d'urgence dans le réfrigérateur :

- petite boîte en plastique comportant sur un papier les indications les plus importantes concernant les maladies, les médicaments et les contacts en cas d'urgence à l'intention des services de secours
- utile : indication de la présence de la boîte d'urgence à la porte d'entrée

Dispositions en cas d'urgence :

- Comment convient-il de procéder en cas d'urgence ? Exemple : faut-il procéder à une réanimation en cas d'arrêt cardiaque ?
- Contexte (antécédents médicaux lourds, vécu personnel)
- indication sur l'existence d'un testament de vie
- le cas échéant informations visant les représentants pour le pouvoir / la prise en charge
- Votre signature et celle du médecin traitant (obligatoire pour la team d'urgence)

Documents d'urgence lors des déplacements

Carte d'urgence (par exemple dans le porte-monnaie)

- Comment convient-il de procéder en cas d'urgence, qui faut-il informer ?
- Indications concernant par exemple un testament de vie, des antécédents médicaux, des allergies